

# ***AIR LIQUIDE TUNISIE***

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 23.855.025 DINARS**  
**SIEGE SOCIAL : 37, RUE DES ENTREPRENEURS - ZI CHARGUIA II -ARIANA AEROPORT - 2035 ARIANA**  
**R.C N° B 0348652008**

## **CONVOCATION AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2011**

Messieurs les actionnaires de la Société Air Liquide Tunisie sont convoqués en Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le Jeudi 9 Juin 2011 respectivement à 14 heures et 15 heures 30 au siège de la société, sis 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport - 2035 ARIANA, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

### **Assemblée Générale Ordinaire**

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Rapports des commissaires aux comptes,
- Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010 et répartition des bénéfices,
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs,
- Nominations des Administrateurs,
- Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes,
- Approbation des conventions réglementées,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **Assemblée Générale Extraordinaire**

- Augmentation de capital
- Modification corrélative des statuts
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tout actionnaire désirant prendre part à ces assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte - dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

---

## RESOLUTIONS (PROJET)

### PREMIERE RESOLUTION

**(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2010).**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 10 747 652,469 Dinars.

**Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2010.**

### DEUXIEME RESOLUTION

**(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2010).**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés.

### TROISIEME RESOLUTION

**(Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales).**

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

### QUATRIEME RESOLUTION

**(Affectation du résultat et fixation du dividende).**

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

• Bénéfice net	10 747 652,469	DT
• Autres réserves	1 654 510,000	DT
• Réserve légale	-198 790,000	DT
<b>Bénéfice à répartir</b>	<b>12 203 372,469</b>	<b>DT</b>
• Réserve pour réinvestissements exonérés	1 990 000,000	DT
• Autres réserves	194 261,969	DT
• Dividendes	10 019 110,500	DT
<b>Total réparti</b>	<b>12 203 372,469</b>	<b>DT</b>

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 10,500 DT pour chacune des 954.201 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du Mercredi 15 Juin 2011.

### CINQUIEME RESOLUTION

**(Renouvellement des mandats de Messieurs Chékib Noura, Pierre-Emmanuel Augustin et les mandats de la Banque de Tunisie et de la Banque Nationale Agricole).**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Messieurs Chékib Noura, Pierre-Emmanuel Augustin et les mandats de la Banque de Tunisie et de la Banque Nationale Agricole.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2012.

SIXIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouvel Administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Bertrand Sarraux, en remplacement de Monsieur Francesco Penne qui ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Le mandat de Monsieur Sarraux viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Bertrand Sarraux accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

SEPTIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouvel Administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Madame Virginie Reynaud en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Salles qui ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Le mandat de Madame Reynaud viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Madame Virginie Reynaud accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

HUITIEME RESOLUTION

*(Nomination d'un nouvel Administrateur)*

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Nicolas Basquin en remplacement de Monsieur Gérard Priet qui ne demande pas le renouvellement de son mandat.

Le mandat de Monsieur Basquin viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Nicolas Basquin accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts.

NEUVIEME RESOLUTION

*(Renouvellement du mandat de Co-commissaire aux comptes)*

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Co-Commissaire aux Comptes de Monsieur Mourad Guellaty.

Le mandat de Monsieur Mourad Guellaty expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2013.

La rémunération du Co-Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100 000 Dinars par an, incluant ceux revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200

et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont citées.

DOUZIEME RESOLUTION

**(Pouvoir).**

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

---

**PROJET DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU  
09/06/2011**

---

## **RESOLUTIONS (PROJET)**

### PREMIERE RESOLUTION

#### ***(Augmentation de capital par incorporation de réserves)***

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 23 855 025 DT à 26 023 675 DT par incorporation de 1 990 000 DT des réserves exonérées et de 178 650 DT à prélever sur le poste « Autres Réserves » tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2010.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 86 746 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour onze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.**

### DEUXIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

**L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :**

#### **Ancien texte**

Le Capital Social est fixé à  
23.855.025 DT divisé en 954.201  
Actions de 25 Dinars chacune

#### **Nouveau texte**

Le Capital Social est fixé à  
26.023.675 DT divisé en 1.040.947  
actions de 25 Dinars chacune

### TROISIEME RESOLUTION

#### ***(Pouvoirs)***

**L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.**